



**STEPHANE PALMIER  
CONSULTING**

COACHING - FORMATION - PREPARATION MENTALE

# Livret d'accueil

« ACCUEILLIR UN STAGIAIRE EN SITUATION DE HANDICAP »

Procédure et modalités d'accueil  
des personnes en situation de handicap  
désireuses de suivre leur formation avec SPC



## **Vous souhaitez suivre une formation proposée par SPC.**

Vous êtes dans une situation de handicap, permanent ou temporaire, visible ou invisible (moteur, invalidant, cognitif...) et vous vous posez des questions sur la faisabilité de votre projet de formation :

- Mes besoins spécifiques sont-ils pris en considération ?
- Quels aménagements SPC peut-il mettre en place au regard de mon handicap ?
- Puis-je exprimer mes difficultés facilement et avec quelqu'un sensibilisé au handicap ?

***La réponse est OUI !***

***Nous répondons à vos interrogations dans ce livret d'accueil  
destiné aux personnes en situation de handicap (PSH).***

## **Sommaire**

1. Le handicap temporaire ou permanent : des besoins spécifiques	3
2. Un contexte légal évolutif dont les 2 principaux textes sont : .....	4
3. Le dispositif de suivi des personnes en situation de handicap chez SPC .....	5
4. Vous accompagner : en 3 étapes .....	6
1. Quand parler de mon handicap ? Le plus tôt possible .....	6
2. Comment est adaptée ma formation ? .....	6
3. Comment est organisé le suivi de ma formation ? .....	7
4. Les outils mis à ma disposition .....	7
5. Prise en compte de vos besoins de compensation... ..	8
Quelques d'exemples : .....	8
Et évaluation ciblée en fin de formation : Vos retours sont précieux ! .....	8
6. Principaux acteurs et financements du handicap : .....	9

---

L'organisme de formation SPC s'inscrit dans une politique d'égalité des chances et souhaite permettre l'accès à ses prestations de développement de compétences au plus grand nombre.

SPC se donne ainsi pour mission de déployer les moyens humains, matériels, techniques et le réseau de professionnel dont il dispose pour favoriser l'accueil, l'accompagnement ainsi que la concrétisation de la formation ou du projet personnel et professionnel du bénéficiaire en situation de handicap.

À noter : la réussite de tout stagiaire engagé(e) dans l'action de formation demeure de sa responsabilité, l'organisme de formation SPC ne peut être porté pour responsable dans le cas où l'apprenant ne déploierait pas les moyens nécessaires à l'obtention de sa certification.

# 1. Le handicap temporaire ou permanent : des besoins spécifiques

## Définition :

La loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a, dans son article 114 défini la notion de handicap : « constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Le handicap est multiforme. Il peut être lié aux déficiences de la personne, à son état de santé, à son âge, à sa taille, à son poids... La situation de handicap peut être temporaire ou permanente, elle peut être visible ou invisible.

Le handicap peut être physique, psychique, mental, cognitif, visuel, auditif.



Près de 80 % des situations de handicap sont invisibles, comme :

- Certaines déficiences auditives ou visuelles ;
- Le handicap mental léger ;
- Le handicap psychique ;
- Certaines situations de handicap liées à l'état de la santé (exemple : insuffisance respiratoire ou cardiaque ; diabète).

Chaque situation de handicap (visible ou invisible) génère des besoins spécifiques en matière d'aménagements pédagogiques notamment ou d'accessibilité.

**Le handicap moteur** : (difficulté à se mouvoir, monter des escaliers) ; **les maladies invalidantes** : (diabète / sclérose en plaque, cancer) ; les personnes désavantagées par leur petite taille ou trop grande taille.

**Le handicap auditif** : Il s'agit souvent d'un handicap invisible. Beaucoup de situations sont difficiles pour les personnes atteintes d'un handicap auditif, suivre le cours, être gênées par des endroits sonores.

**Le handicap visuel** : peut aller de la cécité, aux déficiences d'acuité visuelle, ainsi que les troubles de la vision. Les personnes qui ont un handicap visuel peuvent, selon le cas, avoir des incapacités totales ou partielles pour lire et écrire. Elles peuvent avoir un champ visuel réduit, être gênées par un faible éclairage, avoir des mauvaises perceptions des couleurs, se trouver en difficulté pour se repérer, s'orienter, se déplacer.

**Les handicaps cognitifs** : Ils se caractérisent par des difficultés plus ou moins importantes de réflexion, de conceptualisation, de communication et de décision, entraînant des troubles du langage et de la parole plus ou moins importants, et des troubles de l'apprentissage.

Il s'agit pour l'essentiel des troubles cognitifs appelés les « DYS », qui sont invisibles



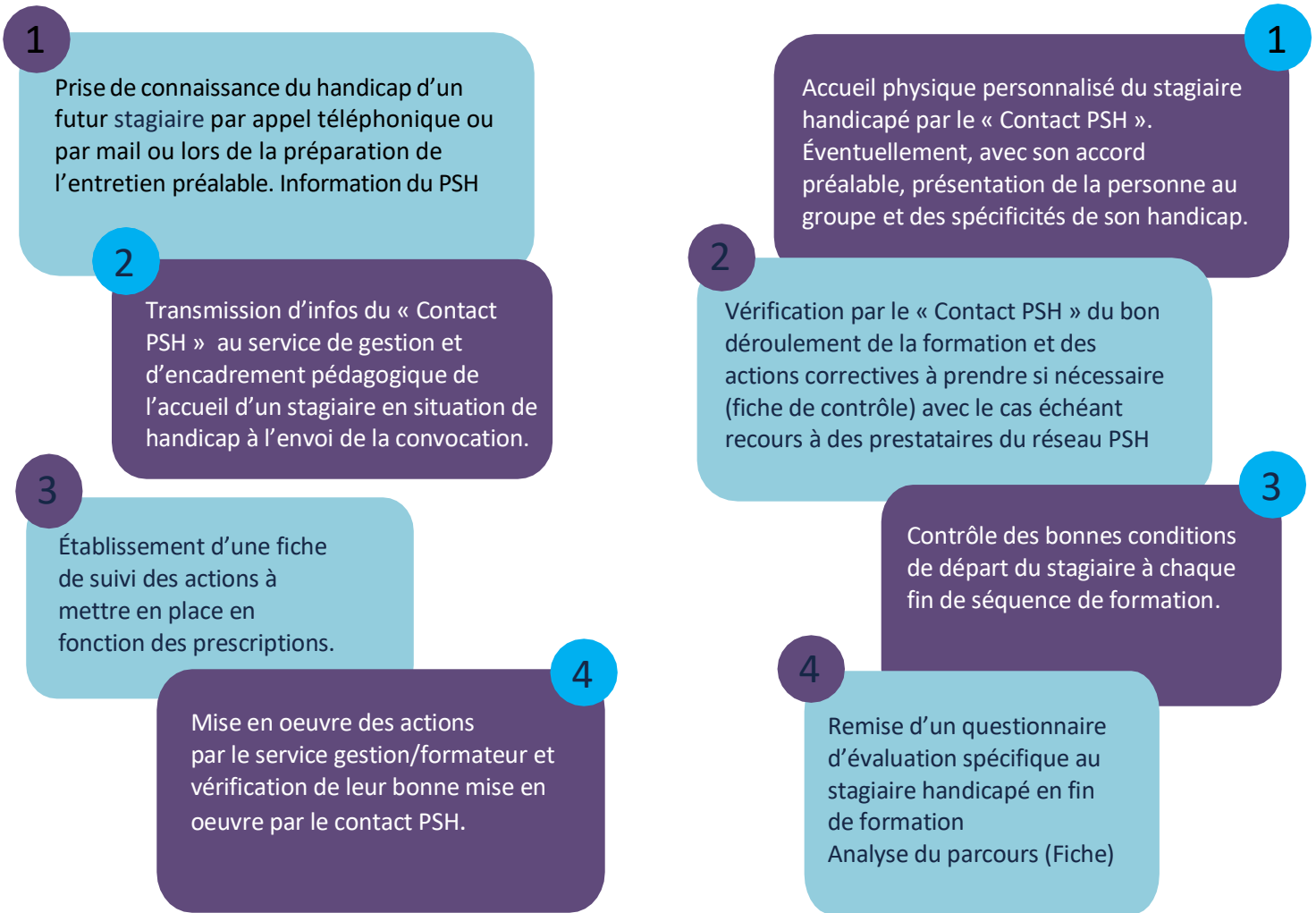
Comme la dyslexie, la dysphasie, la dyspraxie, la dyscalculie... Handicaps qui concernent les troubles de l'apprentissage, le déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) et les symptômes associés, comme la perte de confiance en soi, l'anxiété, l'agressivité, la fatigabilité.

**A NOTER** : Un document officiel attestant de votre situation de handicap peut être nécessaire, afin de bénéficier du dispositif de formation ou d'accompagnement et des aménagements spécifiques.

## 2. Un contexte légal évolutif dont les 2 principaux textes sont :

- ✓ La Loi du 11 février 2005 (mise à jour en 2017) pour l'égalité des droits et des chances. Cette loi repose sur quelques piliers fondamentaux qui sont pour l'essentiel : une définition du handicap, l'accessibilité, un droit à la compensation : droit pour une PSH de bénéficier de toute mesure individuelle susceptible de lui garantir autant que possible l'égalité des droits et des chances.
- ✓ La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel) qui améliore l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés dans les entreprises. (OETH)

### 3. Le dispositif de suivi des personnes en situation de handicap chez SPC



Pour tout bénéficiaire d'une prestation en situation de handicap, l'organisme de formation met en place un accompagnement spécifique tout au long de votre parcours : échanges avec les acteurs liés à votre formation et les éventuels partenaires du handicap impliqués ; co-construction et suivi d'un parcours adapté et contractualisé : prise en compte de votre situation individuelle et adaptation de l'accompagnement ou de la formation en fonction de vos besoins.

L'ensemble de ces étapes est suivi par un contact PSH :

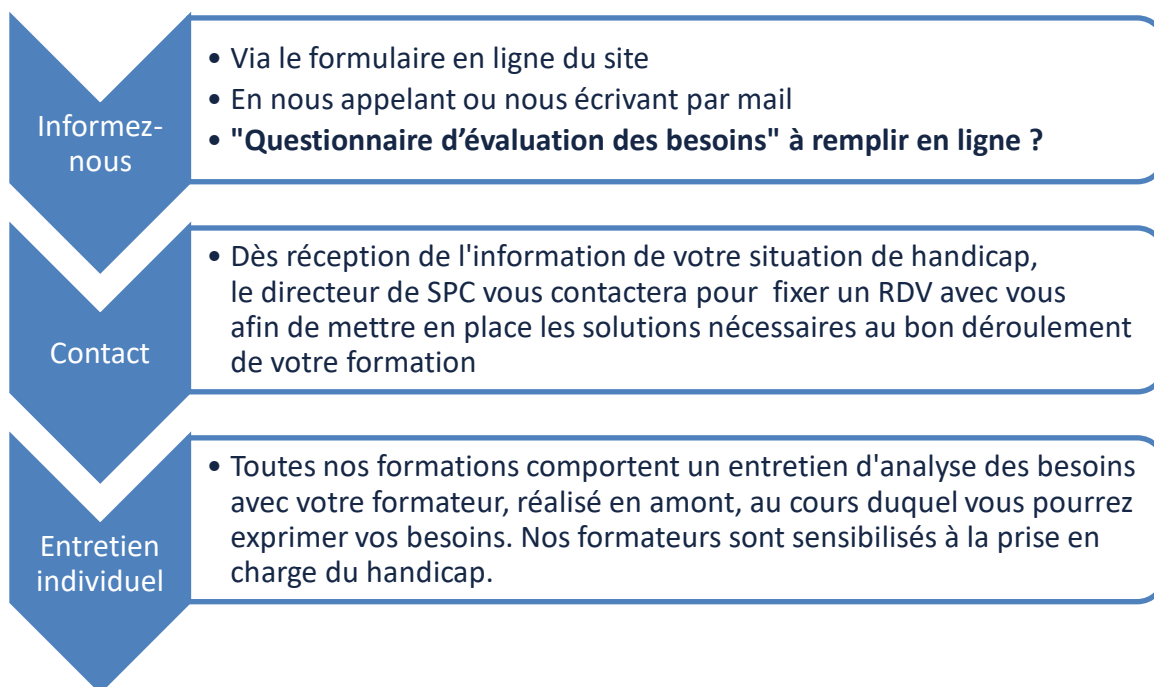
<b>Stéphane PALMIER</b>	Mail : <a href="mailto:stephane@palmierconsulting.fr">stephane@palmierconsulting.fr</a>	Tél : <b>06 81 17 33 70</b>
-------------------------	---	-----------------------------

**Ses missions :**

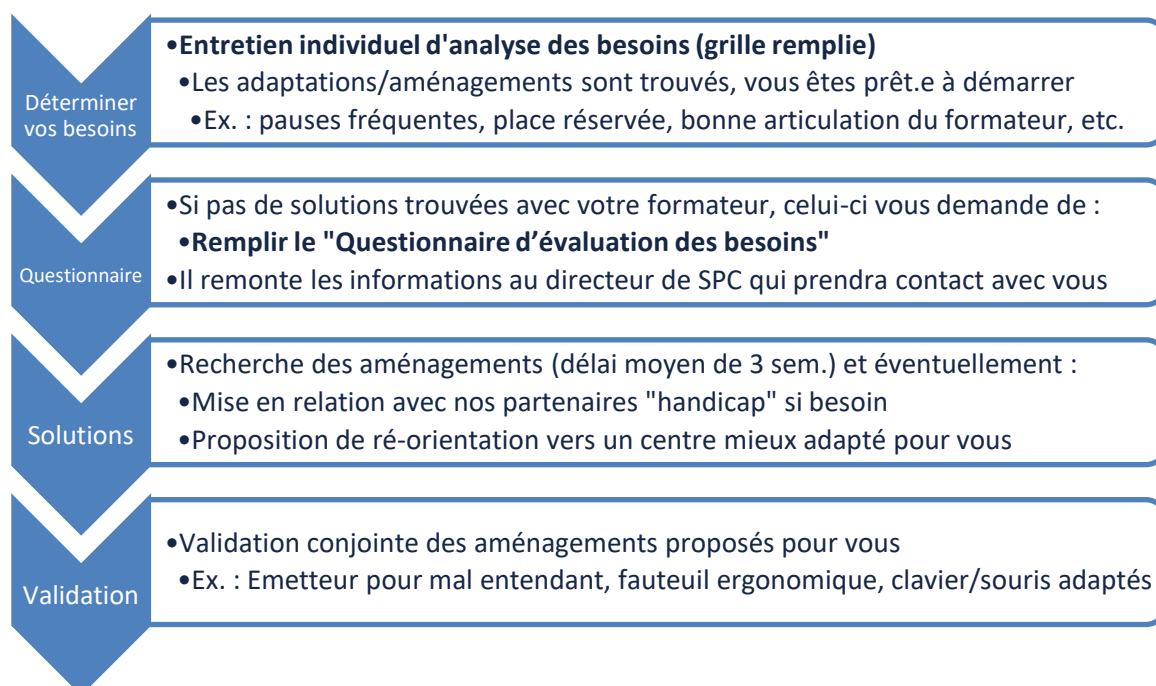
Favoriser l'insertion et l'intégration des personnes en situation de handicap en formation.  
 S'appuyer sur un réseau de partenaires experts pour adapter nos prestations et équipements.  
 Être force de proposition pour le développement de l'insertion des personnes en situation de handicap en repérant les problématiques et les axes d'amélioration.

## 4. Vous accompagner en 3 étapes

### 1. Quand parler de mon handicap ? Le plus tôt possible



### 2. Comment est adaptée ma formation ?





### **3. Comment est organisé le suivi de ma formation ?**

Tout au long de votre formation, le directeur de SPC reste à votre écoute, si vous en ressentez le besoin. Ce dernier s'engage à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et ne transmet aucune information vous concernant sans votre accord.

Il assure la liaison le cas échéant avec votre formateur et le service administratif.

### **4. Les outils mis à ma disposition**

Un **espace numérique est dédié à chaque apprenant** dès lors qu'il est inscrit à une formation, accessible depuis le lien transmis dans la convocation. Il peut y accéder via un ordinateur/portable/tablette dès lors qu'il dispose d'une connexion internet.

L'espace est indispensable pour chaque apprenant. Il facilite la communication et la transmission d'informations essentielles pour le bon déroulement de la formation des apprenants.

Grâce à cet outil, vous pouvez accéder dans un seul espace à plusieurs services :

- Des documents mis à disposition (attestation à remplir, etc.)
- Des dates et lieu des jours de formation
- Des supports de cours « Activité à réaliser »
- Les émargements à signer en ligne
- Les évaluations de fin de formation (et à 6 mois pour le Bilan de compétences), à remplir en ligne
- Un suivi pédagogique en ligne directement avec votre formateur
- Les Programme de formation et Règlement intérieur

Pour le rendu des exercices, plusieurs modalités vous sont proposées (enregistrement, etc.).

Un ordinateur peut être mis à votre disposition dans le local de SPC, si besoin. Nous contacter.

Documents disponibles en version papier si besoin.

Dans tous les cas, si vous éprouvez des difficultés, informez-nous svp !

## 5. Prise en compte de vos besoins de compensation...

### Quelques d'exemples :

Besoins	Compensations proposées
Assurer les conditions de sécurité et de confort. Favoriser la mobilité.	Aide à l'installation matérielle dans les lieux de formation/Permettre et faciliter les déplacements au sein de nos locaux.
Activités de la vie sociale	Favoriser les communications entre le stagiaire PSH et les autres stagiaires pour éviter un isolement, favoriser la participation du stagiaire PSH aux activités de groupe, contribuer à définir le champ d'activités répondant aux capacités et besoins spécifiques du stagiaire PSH.
Accompagnement dans l'accès aux activités	Utiliser des supports adaptés et conçus par des professionnels pour l'accès aux activités comme pour la structuration dans l'espace et dans le temps, faciliter l'expression du stagiaire, contribuer à identifier compétences, ressources et difficultés, le(la) soutenir dans la compréhension et l'application des consignes d'activités, dans l'activité d'écriture et de prise de note, quel que soit le support utilisé.
Aménagements pouvant être proposés	Accès à des locaux de formation aménagés pour un stagiaire PSH, installation matérielle adaptée (éclairage, possibilité de se lever, de marcher, faible effectif..), organisation du temps (pauses, majoration des durées d'exercice de bouclage).
Aides techniques	En lien avec l'AGEGIPH, et sous réserve d'accord, étude des moyens dont vous pouvez demander le financement AGE GIPH, et pouvant être mis en place pour la formation concernée (logiciel de synthèse vocale, amplificateur, logiciel d'agrandissement, etc..).
Aides humaines	Assistance pour la partie administrative, assistance pédagogique pour la compréhension des consignes des questions, assistance humaine habituelle du stagiaire PSH, présence d'un professionnel si nécessaire en fonction de la situation de handicap.

### Et évaluation ciblée en fin de formation : Vos retours sont précieux !

À la fin de la formation, il vous sera remis un **formulaire spécifique d'évaluation** qui nous permettra d'améliorer en continu les conditions d'accueil d'un stagiaire en situation de handicap.





## 6. Principaux acteurs et financements du handicap :

- L'**AGEFIPH**, l'association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées, est chargée de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi de personnes handicapées dans les entreprises privées. Elle attribue des aides financières et des services aux employeurs et aux actifs concernés. L'AGEFIPH est également à l'initiative du RHF (Ressources Handicap Formation). Ce service nous permet d'améliorer notre politique d'accueil des personnes en situation de handicap, de développer nos connaissances sur le sujet d'avoir un appui sur la recherche de solutions de compensations ([www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)).
- Le **FIFPHF**, le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, recouvre les contributions financières versées par les employeurs publics soumis à l'obligation d'emploi des personnes handicapées ([www.fifphpf.fr](http://www.fifphpf.fr))
- La MDPH, la maison Départementale des Handicapés, facilite les démarches des personnes en situation de handicap, de leur famille et de tout autre personne.  
([www.monparcourshandicap.gouv.fr/aides/mdph-en-ligne](http://www.monparcourshandicap.gouv.fr/aides/mdph-en-ligne)).

BONNE FORMATION CHEZ SPC !



**STEPHANE PALMIER  
CONSULTING**

COACHING - FORMATION - PREPARATION MENTALE